

# II

## Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

## \\ Synthèse de la mission

Le budget pour 2021, notamment en matière de politiques de développement économique, se prépare dans un contexte totalement exceptionnel, qu'aucun prévisionniste ne pouvait évidemment anticiper. On rappelle qu'une année auparavant, l'enjeu majeur d'un très grand nombre d'entreprises était celui du recrutement et de la recherche de compétences dans un marché du travail très tendu. Certains de nos territoires étaient de fait en situation de plein emploi. Nous sommes dorénavant confrontés à la crise économique la plus violente de l'après-guerre et à ses répercussions sociales, dont on ne fait que percevoir les premiers effets, sur le taux de chômage ou sur les indicateurs de précarité et de pauvreté.

Cette introduction n'est pas le lieu de dresser un tableau de conjoncture, d'autant que son évolution est rapide, d'un mois à l'autre. La situation en novembre n'est pas celle de la sortie de l'été, qui ne ressemblait pas non plus au choc du premier confinement. La principale continuité, depuis mars dernier, est sans doute celle d'une très profonde incertitude, qui mine la confiance dont les acteurs économiques ont pourtant un besoin vital et rend très aléatoire les perspectives de rebond.

Si, sur certains indicateurs, la Bretagne semble moins percutée que la moyenne nationale, du fait notamment de la place de ses activités de productions agricole et agro-alimentaire, elle n'est en rien épargnée et certains de ses secteurs phares, essentiels à la vitalité territoriale, comme le tourisme, la culture, l'événementiel craignent aujourd'hui de ne pas pouvoir redémarrer. D'autres, comme les filières halieutiques notamment, sont menacées de surcroît par les perspectives d'un Brexit sans accord.

Si toute l'économie et tous ses acteurs sont touchés, ils le sont différemment, selon les secteurs, les territoires ou la taille des établissements. Pendant qu'une grande part d'entre eux sont confrontés à la question de leur survie, quand leur activité est totalement ou en très grande partie arrêtée, d'autres s'interrogent sur les possibilités de redémarrer, d'autres enfin, en nombre plus restreint peuvent envisager de se saisir des opportunités de rebond. Mais tous sont confrontés à l'incertitude et à une navigation à vue, au grès des bulletins sanitaires nationaux.

Depuis plus d'un an, en lien et en complémentarité avec l'Etat qui a déployé des dispositifs massifs et totalement inédits en soutien aux entreprises, la Région s'attache à répondre au mieux à l'ensemble de ces enjeux et problématiques. Elle le fait, comme l'Etat, en privilégiant l'urgence et l'absolue nécessité de limiter la mortalité des entreprises, avec la conviction que les compétences et capacités perdues pourraient l'être définitivement. Cet engagement pour le maintien de l'activité demeure une priorité.

Mais le Conseil régional entend aussi accompagner, autant que possible, et toujours en lien avec l'Etat les autres actions d'accompagnement pour aider les entreprises dans leurs projets de relance ou de rebond sur de nouveaux marchés ou de nouvelles activités. Elle entend le faire dans la continuité des orientations de la Breizh COP qui identifiait clairement les enjeux majeurs de transformation de notre économie pour se saisir de toutes les opportunités offertes par de nouveaux marchés et de nouveaux comportements de consommation.

Force est de constater que la Covid, loin d'invalider les diagnostics que nous faisons, les confirment. Les enjeux des transitions écologiques et numériques, de nouveaux modèles de développement, liés à des marchés domestiques, de nouvelles exigences de qualité et de sens dans la consommation, sont autant de défis que nos entreprises auront à relever.

Tous nos outils, dans la limite supérieure de nos moyens budgétaires, seront mobilisés en ce sens. Des effets de leviers devront être trouvés et mis en œuvre avec l'ensemble des actions conduites par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Les fonds européens de nouvelle génération devront aussi être mis à contribution. Cette mobilisation se traduira aussi par la mise en place de nouveaux dispositifs, adaptés à la conjoncture spécifique que nous connaissons. Au-delà des enjeux de trésorerie qui se sont posés les premiers et demeurent importants dans cette nouvelle phase de confinement,

## \\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2
Répartition des crédits par chapitre..... 5
Programme 201 ..... 8
Programme 202 ..... 10
Programme 203 ..... 12
Programme 204 ..... 14
Programme 205 ..... 16
Programme 206 ..... 18
Programme 207 ..... 20
Programme 208 ..... 22
Programme 209 ..... 24
Répartition des AP et AE par actions ..... 26

l'enjeu du rebond et des capacités en fonds propres des entreprises se pose désormais et doit trouver des réponses adaptées.

Le caractère inédit de la crise appelle une très grande réactivité des politiques publiques et une capacité, comme la Région a su le faire depuis un an, de proposer des outils et de savoir les faire évoluer en permanence pour mieux répondre à leurs cibles. Ce travail se fait dans un échange constant avec les services de l'Etat d'une part, avec les représentants des entreprises d'autre part.

### → Des réponses d'urgence à la situation de crise unique que nous vivons

La priorité absolue est, en lien avec l'Etat, légitime acteur majeur, en appui sur les crédits de l'Union Européenne, en cohérence avec les EPCI et les opérateurs, réseaux consulaires et Bpifrance, de contribuer à l'atténuation de l'impact direct de la crise.

L'ensemble des enjeux des entreprises et associations sont appréhendés : soutien à la trésorerie avec le Fonds Covid Résistance Bretagne qui a été prolongé jusqu'au 31 mars ; aux créateurs post 1<sup>er</sup> janvier 2020 et aux associations avec un accompagnement des EPCI qui mettraient en place des subventions ; adaptation du Pass Commerce Artisanat pour aider et accélérer la numérisation des commerçants ; dotation complémentaire du Prêt Rebond géré par Bpifrance.

Au-delà de cette immédiateté, il s'agira aussi de permettre à des entreprises de continuer à investir pour conserver des parts de marchés ou en conquérir de nouvelles en saisissant les évolutions des attentes des consommateurs sur les enjeux environnementaux, sociétaux.... Or, il existe un risque fort que nombre d'entre elles ne se verront pas soutenues par les banques pour le faire du fait d'un niveau d'endettement considéré comme trop important. La réponse passe donc par les fonds propres. La Région entend ainsi doter deux fonds d'investissements qui permettront aux entreprises accompagnées d'avoir le carburant nécessaire à la poursuite de leur mutation.

### → Une déclinaison de la Breizh Cop dans nos outils, dans nos engagements et dans les différentes contractualisations

Cette absolue nécessité de parer à l'urgence ne doit pas faire oublier qu'il y a aussi des enjeux de moyen terme pour le territoire, s'il veut rester à la pointe sur ses filières fortes ou en faire émerger de nouvelles, et se différencier dans une compétition encore renforcée. Il convient par ailleurs d'être très attentifs aux modifications des comportements de consommation qui pourraient être massives et accélérées par la crise.

La mise en œuvre de ces orientations se fera d'abord dans le cadre de nos propres outils avec le déploiement de la gamme « sobriété » annoncée lors de la session de juillet dernier et qui devra progressivement concerner la majorité de nos accompagnements d'entreprises, tout en tenant compte des effets de la crise.

Leur déclinaison se fait par ailleurs dans le cadre des six engagements Breizh COP pris par le Conseil régional, qui tous, à des degrés divers, impliquent les politiques de développement économique. C'est naturellement le cas au premier chef pour l'engagement du bien manger pour tous ou celui pour un numérique durable. A cet égard, l'encouragement des entreprises dans leur entrée accélérée dans la transition digitale est une priorité confirmée par la crise. Le positionnement de la Bretagne en matière de cybersécurité devra être conforté. Les actions de la mission 2 sont également concernées par l'enjeu climatique, avec notamment l'accélération de nos actions en faveur d'une filière de l'hydrogène, et de biodiversité. Elles intègrent enfin l'enjeu de la cohésion territoriale porté par l'engagement présenté lors de cette même session et qui propose une nouvelle impulsion dans la volonté de rééquilibrage territorial.

Cette déclinaison des orientations de la Breizh cop s'appuiera enfin sur la construction en cours de finalisation des programmes européens pour la période 2021-2027 (FEDER/FSE/FEAMP) ainsi que celle du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Elle s'articulera avec le plan de relance de l'Etat.

L'ensemble de ces contractualisations, auxquelles on peut ajouter la révision de la politique territoriale et la Stratégie de Spécialisation Intelligente dite « S3 » présentée à cette même session plénière, sont des moyens de prioriser des soutiens publics sur des axes définis par la collectivité comme essentiels et de s'assurer de la cohérence globale des politiques de l'enseignement supérieur au développement économique en passant par l'innovation mais aussi le soutien à l'agriculture et à la pêche. Le lien avec les enjeux des compétences humaines, ceux de l'orientation comme de la formation seront renforcés dans le cadre des contrats d'objectifs avec les branches.

Ces stratégies, qui mobilisent des moyens financiers considérables, qu'il s'agit d'abord d'optimiser, sont l'occasion de prioriser les projets sur ce qui doit permettre à la Bretagne de concilier production, environnement, emplois, cohésion sociale et durabilité des modèles comme le prévoit la Breizh Cop. Sur les questions économiques, l'optimisation de l'utilisation de l'eau, de l'énergie et du foncier, avec un examen particulier à la capacité à se réapproprier des friches en lien avec l'Epfi et Sembreizh sera une thématique majeure de 2021.

Tout cela se fait dans la continuité du partenariat avec les EPCI avec lesquels les conventions en matière de développement économique vont être approfondies et les articulations optimisées, dans la suite de ce qui a été fait sur Covid Résistance Bretagne où tous les EPCI et l'Association des Iles du Ponant se sont associés.

### → Des activités maritimes en pleine tempête

L'année 2021 sera marquée par le Brexit et ses répercussions. Elles seront différentes selon les hypothèses d'organisation ou non de cette sortie, mais elles seront, en tout état de cause, majeures pour le monde maritime, ports, pêche et activités de transformation des produits de la mer. Le Conseil régional a placé ce défi au premier rang de ses préoccupations et s'est mobilisé pour anticiper au mieux les effets attendus. Il continuera de le faire en intégrant désormais les effets cumulatifs liés au Covid. On peut en effet constater, sur l'activité de la Brittany Ferries par exemple, le double effet des perspectives du Brexit d'une part, des conséquences de la crise sanitaire d'autre part.

Ainsi, la Région a manifesté son volontarisme en 2020 en mobilisant de gros moyens pour soutenir à la fois la Brittany Ferries et les exploitants de ses concessions portuaires quand ils ont été impactés directement par la crise du COVID. Elle continuera en 2021 à soutenir ce secteur d'activités essentiel à l'aménagement territorial de la Bretagne en veillant particulièrement à la situation des mareyeurs, dont bon nombre d'entre eux sont structurellement fragilisés et sont susceptibles d'être parmi les principales victimes d'un Brexit dur.

La pêche bretonne et notamment les ports de la côte Nord sont largement dépendants des volumes de poissons provenant des mers celtiques, l'incapacité à trouver un accord avec le Royaume Uni aurait donc des effets dévastateurs pour eux. Si l'enjeu est comme pour la Covid d'abord régalien et européen, la Région sera à côté des pêcheurs et des aquaculteurs pour poursuivre son soutien à la modernisation de la flotte et des infrastructures dans la double optique de contribuer à la compétitivité de la filière et d'en réduire au maximum les impacts environnementaux.

La Région a validé un rapport sur la situation et les perspectives pour les filières halieutiques en octobre 2020 qui s'appuie sur les travaux de l'étude Horizon 2040 et intègre les enjeux liés à la crise sanitaire et au Brexit. Certaines pistes évoquées devront être mises en œuvre et soutenues rapidement pour favoriser la résilience de ces activités.

En 2021 la mise en œuvre de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML) va également se poursuivre avec le déploiement de plusieurs opérations sur les thèmes des macro-déchets, du transport de fret à la voile ou encore des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral.

Les enjeux de contractualisation et de concertation au travers de la fin du fonds structurel actuel et de la mise en œuvre du suivant, mais aussi du contrat de plan Etat région pour lequel est souhaité un volet maritime, seront majeurs. La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensemblier des questions maritimes.

La région poursuivra son soutien au développement de l'économie bleue dans une logique intégrée sur les territoires.

Les ports bretons contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

A Brest, la création de la société portuaire portera les ambitions communes des acteurs locaux et de la Région pour une gouvernance intégrée du port.

Dans tous les ports, la Région intensifie par ailleurs son effort pour réhabiliter des infrastructures névralgiques. Elle veillera à la déclinaison des orientations de la Breizh COP dans le cadre de ses concessions.

### → L'agriculture, atout majeur de la Bretagne

La période de confinement a largement souligné l'importance du secteur agro-alimentaire breton, sa contribution à l'enjeu vital de la souveraineté alimentaire française et sa contribution au maintien d'une activité économique dans tout le territoire, alors que bien d'autres secteurs s'effondraient. Les agriculteurs ont compté parmi les « héros » discrets de la seconde ligne de front pendant ce temps de crise.

Cette période a aussi souligné la justesse des orientations retenues par le Conseil régional dans le cadre de son engagement Breizh COP du « Bien manger pour tous » : souci de qualité alimentaire et de lien à la santé des consommateurs, recherche d'authenticité et de sens, intérêt pour les circuits courts et la proximité, nécessité de reconquête des marchés domestiques. Est ainsi confirmée l'orientation consistant à conforter la capacité de la Bretagne à nourrir les hommes avec des produits de qualité, tout en accélérant l'orientation de son système productif vers la plus grande qualité et l'intégration de tous les enjeux écologiques et climatiques.

Si la Région n'obtient pas toute la latitude demandée pour la gestion des fonds européens FEADER de la future programmation, ce qui lui aurait permis d'accélérer encore le soutien à la modernisation, adaptation de notre agriculture pour répondre à des enjeux de compétitivité toujours prégnants ainsi qu'aux changements climatiques

avec les évolutions de pratique que cela nécessitent, elle continuera à se mobiliser fortement en articulant ses crédits avec ceux du plan de relance.

Le soutien très conséquent aux Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) pour accompagner les producteurs dans l'adaptation de leur mode de production sera poursuivi, permettant ainsi la continuation d'une dynamique qui a déjà bénéficié à plusieurs milliers d'agriculteurs. La réduction des intrants, la capacité à réduire sa consommation énergétique ou mieux encore à en devenir producteur via le développement de l'auto-consommation, le soutien au basculement vers les labels et le bio, sans oublier le nécessaire renouvellement des générations, sont autant de thèmes prioritaires que la Région va poursuivre en actant une pluralité des modèles s'ils permettent d'associer capacité à générer un digne revenu et respect de pratiques durables.

## \\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

### → Autorisations d'engagement

		AE		Total AE
		938	939	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>				
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 190 000	12 190 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 500 000	4 500 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>				
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 599 000	2 599 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		2 967 000	2 967 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		6 415 000	6 415 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 825 000	5 825 000
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>				
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		6 550 000	6 550 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>				
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 603 000	2 603 000
P.0209	Développer le système portuaire	5 069 000		5 069 000
		5 069 000	43 649 000	48 718 000

### → Autorisations de programme

		AP		Total AP
		908	909	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>				
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 000 000	9 000 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 500 000	10 500 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>				
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		3 350 000	3 350 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		18 710 000	18 710 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>				
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		15 900 000	15 900 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>				
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		5 051 000	5 051 000
P.0209	Développer le système portuaire	61 026 000		61 026 000
		61 026 000	62 911 000	123 937 000

→ Crédits de paiement de fonctionnement

		CPF		Total CPF
		938	939	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>				
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 800 000	9 800 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		7 500 000	7 500 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>				
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 235 000	2 235 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 617 000	3 617 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		6 621 500	6 621 500
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		5 825 000	5 825 000
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>				
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		5 100 000	5 100 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>				
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 649 000	2 649 000
P.0209	Développer le système portuaire	5 509 000		5 509 000
		5 509 000	43 347 500	48 856 500

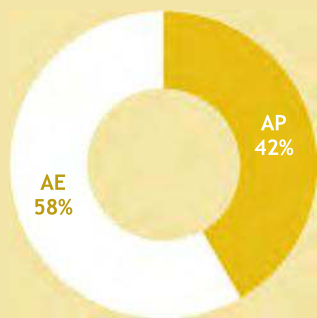
→ Crédits de paiement d'investissement

		CPI		Total CPI
		908	909	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>				
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		4 800 000	4 800 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		6 500 000	6 500 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>				
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		29 550 000	29 550 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		34 815 000	34 815 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		400 000	400 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>				
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 550 000	14 550 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>				
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		6 987 000	6 987 000
P.0209	Développer le système portuaire	58 731 000		58 731 000
		58 731 000	97 602 000	156 333 000

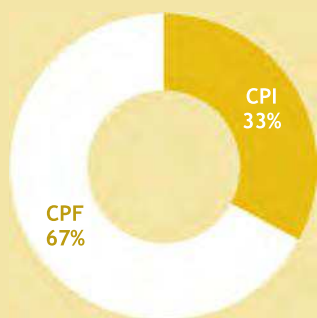


## Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

9 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

12 190 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

### \\ Raison d'être du programme

L'innovation est un levier majeur pour accompagner les entreprises dans leurs adaptations, que ce soit pour la sortie de crise, ou pour répondre à l'accélération des transitions numérique, écologique et sociale. Le programme 201 constitue le socle de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de l'innovation partout en Bretagne, quelles que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...) ou les natures d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...). Ce socle se matérialise par :

- Une gamme transversale de dispositifs, INNO, complétée d'appels à projets ciblés (numérique, biotech-santé) pour soutenir et impulser les projets d'innovation,
- Un écosystème d'accompagnement au transfert de technologies, à l'émergence et au développement de projets innovants,
- Une gouvernance et une promotion de l'innovation lisible à l'échelle régionale.

### \\ 2021 en actions

→ Décliner la nouvelle Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3) notamment en appui du CPER et du PO FEDER

Après la phase d'évaluation en 2019, puis de refonte de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3), 2021 verra les premières étapes de sa mise en œuvre. Les enjeux des transitions (numérique et industrielle, écologique et énergétique, sociale), identifiés dans le cadre de la Breizh COP ainsi que par le CESER comme des leviers majeurs d'innovation, ont été intégrés à cette nouvelle stratégie : de manière verticale au sein de chacun des nouveaux Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) et de manière transversale au sein d'un axe dédié aux transitions. La formalisation de la déclinaison de cette stratégie s'organise au-delà de l'innovation, sur la mission 3 (politique de recherche, Programme 311) et en lien avec les politiques de formation (mission 3) et de transition écologique (mission 5). Cette mise en œuvre prendra notamment appui sur le CPER 2021-2027 d'une part et sur le Programme Opérationnel FEDER/FSE 2021-2027 d'autre part.

→ Mobiliser massivement les dispositifs INNO et les appels à projets au service des entreprises bretonnes et des grandes transitions

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, et plus globalement pour répondre à l'accélération des transitions industrielle, numérique, écologique, sociale, les entreprises bretonnes doivent plus que jamais s'engager dans des mutations profondes. Positionnés sur les différents segments de l'innovation et majoritairement au service des TPE et des PME, les dispositifs régionaux viennent accompagner ces projets de transformation (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, BreizhUp, accélérateur Booster Bretagne, INNO Conseil, INNO R&D,...) L'accompagnement régional intègre désormais une offre « INNO Sobriété » depuis septembre 2020, qui sera prolongée et amplifiée en 2021, pour les entreprises s'engageant dans des démarches vertueuses d'un point de vue environnemental.

inno Conseil

BREIZH COP  
un moment à venir

inno R&D

La déclinaison opérationnelle du budget 2021 permettra en outre de concrétiser plusieurs appels à projets, tout d'abord en continuité de 2020 autour des Biotech-Santé d'une part et des innovations numériques d'autre part. Enfin, de nouveaux soutiens seront envisagés, en tenant compte de l'accélération des grandes transitions pour accompagner la déclinaison des feuilles de routes de la Breizh COP et de la S3 : low-



tech, enjeux d'innovation sociale et sciences & société, industrie du futur, etc. Ces soutiens pourront aussi prendre la forme d'appels à projets.

### → Organiser le travail collectif de l'écosystème d'innovation dans le cadre des orientations 2021-2027

En appui des orientations formalisées par la Breizh COP ainsi que par la nouvelle S3, l'écosystème régional d'innovation, mobilisé dans la gestion de la crise sanitaire et économique, dispose désormais d'un cadre, qu'il a contribué à bâtir, lui permettant de s'organiser pour décliner des feuilles de route opérationnelles, efficaces et lisibles. Pour 2021, dans une logique de mutualisation, la Région va coordonner son soutien aux différentes catégories d'opérateurs dédiés à l'innovation, chacun centré sur son cœur de métier, autour des axes de la nouvelle stratégie :

- La **SATT Ouest Valorisation**, filiale de valorisation de la recherche publique (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), accompagnée via la Convention cadre d'Objectifs et de Moyens 2020-2022 (votée en octobre 2020) et au sein de laquelle le Conseil régional prendra désormais place d'administrateur, et le **PEPITE Bretagne** pour l'entrepreneuriat étudiant, qui sera accompagné dans le cadre du CPER. Ces outils mutualisés au service de la valorisation de la recherche, du transfert et de l'entrepreneuriat étudiant œuvrent dans les dynamiques « Campus d'innovation » des sites universitaires.
- Les **Centres d'innovation technologique et plateformes**, traits d'union entre recherche et besoins économiques des filières, seront accompagnés dans le cadre du CPER actuel et du futur, avec les autres collectivités bretonnes. La fédération des centres positionnés sur le « Bien manger pour tous », ACT Food Bretagne, portera un projet collectif pour l'ensemble de ses membres en 2021. En complément, le CEA Tech prolongera son programme d'implantation à Quimper en 2021, avant de passer à une nouvelle étape à compter de 2022, en particulier au profit de l'usine agroalimentaire du futur. Biotech Santé Bretagne, issue de la fusion ID2Santé/CBB-Capbiotek, qui a déjà démontré son efficacité notamment dans le contexte de crise sanitaire & économique, est désormais un outil puissant au service des filières Santé & Biotech.
- Les **Technopoles / French Tech**, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, de l'incubation au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D. En liens étroits avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes ont permis de conforter la dynamique « French Tech » sur l'ensemble du territoire, en appui sur leur fédération régionale 7TB, qui permet d'amplifier les démarches de mutualisation dans l'accompagnement ou dans les événements (Webinaires dans le contexte de crise, Femmes & Numérique, Summit4Good labellisé Breizh COP). Au-delà de leur mobilisation dans la gestion de crise, les Technopoles / French Tech s'engagent pour accompagner les grandes transitions numérique, écologique et sociale.
- Les **Pôles de Compétitivité**, positionnés comme animateurs de filières et assembleurs de compétences, pour des projets collectifs structurants, ou collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202).
- Le réseau « **CCI innovation** » œuvre pour l'intelligence économique et l'innovation dans les entreprises traditionnelles et industrielles en lien avec la dynamique Breizh FAB, et pour le développement d'activités au service des grandes transitions par exemple grâce aux « Crisalides » (éco-activités, numérique, industrie). Un avenant d'un an à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 sera formalisé cette année, permettant de préparer un futur cadre de contractualisation dans le contexte de simplification de l'écosystème.
- Enfin **Bretagne Développement Innovation**, pour accompagner des secteurs émergents de l'économie en particulier en appui de la mise en œuvre des feuilles de routes régionales de la Breizh COP. BDI sera également mobilisée pour accompagner l'écosystème d'innovation au travers de ses métiers socles (Veille/observatoire CRAFT, Europe et réseau NOE, Promotion...)

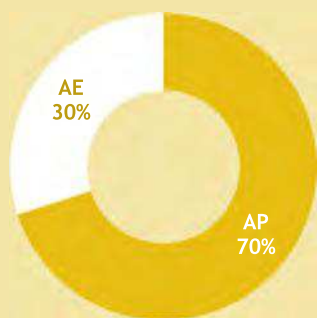
---

## Les actions du programme

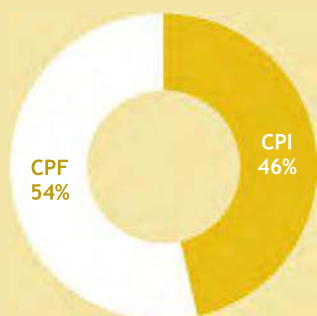
- Favoriser un environnement propice à l'innovation
  - Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation
    - ✓ Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up
    - ✓ Favoriser les projets industriels innovants
  - Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
-

## Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

10 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

4 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à répondre aux enjeux de nos domaines d'innovation et filières stratégiques bretonnes, en mettant en synergie recherche publique et privée. Principalement appuyés sur les dynamiques des Pôles de Compétitivité, les projets soutenus par ce programme s'inscrivent dans le cadre de partenariats de financement, avec l'Europe (Horizon 2020, FEDER...), avec l'Etat (DGE, Bpifrance...) et/ou avec d'autres régions françaises au premier rang desquelles les Pays de la Loire, ainsi qu'avec les EPCI bretons au sein d'un système unique en France de « Guichet unifié » des collectivités bretonnes géré par la Région.

### \\ 2021 en actions

→ Des Pôles de compétitivité « régionalisés », au service de la relance

Les Pôles de Compétitivité actifs en Bretagne ont chacun contribué en 2020 à l'accompagnement des dynamiques de leurs filières, au bénéfice de leurs membres. Valorial pour les filières agricoles et alimentaires, Images et Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité et l'automobile (de nombreux projets bretons accompagnés dans le plan de relance), Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles et l'aéronautique, Vegepolys Valley pour le végétal, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologique, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer une culture collaborative et des innovations entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs. Les synergies entre recherche publique et privée viennent consolider notre économie régionale, et les Pôles sont des rouages qui favorisent la croissance de nos filières depuis 2005.

Courant 2020, le processus de « régionalisation » engagé lors de la « phase 4 » des Pôles (2019-2022) s'est matérialisé par une convention entre l'Etat et la Région, avec un transfert à la Région du financement de l'Etat à destination des Pôles bretons pour près de 600 K€. Néanmoins, la baisse des crédits nationaux, engagée en 2019, s'est poursuivie en 2020 et devrait à nouveau se prolonger en 2021 (- 20%). La mécanique de financement des Pôles sera identique en 2021, avec un soutien conforté du Conseil régional (1,5 M€ de crédits en fonctionnement) auquel s'ajoutera le financement de l'Etat d'environ 450 K€. Ce sont donc près de 2 M€ qui seront engagés au profit des 7 Pôles de compétitivité mais aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne pourra être envisagée par la Région. La collectivité va maintenir ses modalités de financement des Pôles, en conservant une part majoritaire de subvention fixe et une part variable sur objectifs, sur le montage de projets collaboratifs d'une part et dans la capillarité de l'action du Pôle sur l'ensemble du territoire breton d'autre part.

Avec la déclinaison de la Breizh COP et la nouvelle Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), la Région veillera à l'intégration de ces enjeux dans les plans d'actions des Pôles pour 2021. La création d'un groupe de travail, associant les Pôles et leurs adhérents, sera proposé pour définir un nouveau cadre à cette politique de synergie Public/Privé dans la perspective d'une « Phase 5 » des Pôles, d'ici 2022.



→ Conforter

En 2020, malgré la crise sanitaire et économique, la dynamique de projets collaboratifs n'a pas faibli puisque plus de 8 M€ de projets ont été financés. Les appels à projets nationaux ou régionaux ont été des leviers d'innovation importants pour les entreprises, dans leurs perspectives de développement et/ou de rebond économique. Cette logique d'investissement va encore s'amplifier en 2021 en particulier grâce aux fonds FEDER de la future programmation 2021-2027, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain, répondant ainsi aux enjeux de l'accélération des transitions, dans le cadre de la Breizh COP et de la nouvelle stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027.

La politique d'investissement dans ces programmes associant recherche privée et publique sera matérialisée par :

- La seconde édition de l'appel à projets national « PSpC-Régions » (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité avec les Régions). Les projets retenus à cet appel à projets lancé le 18 septembre 2020 et publié concomitamment par l'Etat et la Région Bretagne dans le cadre du plan de relance, seront proposés au financement début 2021.
- Un 6ème appel à projets dédié à « l'innovation collaborative au croisement des filières » sera lancé mi-décembre 2020, en particulier pour poursuivre le soutien des projets inscrits dans les feuilles de route régionales de la Breizh COP (« Bien manger pour tous », « numérique sûr et responsable », etc.) et de la nouvelle stratégie de recherche et d'innovation 2021-2027. Piloté par la Région en lien avec les 7 Pôles de Compétitivité œuvrant en Bretagne et relayé par les 7 Technopoles, une enveloppe de 4 M€ pourra être consacrée à cet appel à projets, auxquels devraient s'ajouter des crédits européens FEDER de la nouvelle programmation 2021-2027. Déjà 55 projets collaboratifs innovants impliquant plus de 110 entreprises pour près de 22 M€ d'aides (12 M€ Région, 7 M€ FEDER, et 3 M€ des collectivités) ont été accompagnés via ces AAP qui rythment la vie des Pôles depuis 2016. Les retombées des premiers projets sont encourageantes, et les projets retenus viennent nourrir les feuilles de route Breizh COP depuis 2020.
- Les différents appels à projets lancés par les Pôles à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, ou projets labellisés « au fil de l'eau ».

Après un premier « guichet unique » des collectivités avec 20 EPCI bretons sur 2018-2020, ce guichet sera refondé tout début 2021, afin de prolonger et d'amplifier ce travail partenarial unique en France pour soutenir les projets collaboratifs de R&D, avec l'objectif de rendre plus visible encore le soutien des EPCI via un « bonus » pour les entreprises lorsque les EPCI soutiennent ces projets aux côtés de la Région. Le cercle des EPCI signataires devrait s'élargir.

#### → Inscrire nos outils structurants dans les dynamiques régionales et nationales pour 2021-2027 (PIA 4, PO FEDER/FSE)

- France Energies Marines (FEM) dont la région est actionnaire depuis 2019 après la confirmation du statut d'ITE (Institut de Transition Energétique) dotant FEM d'un co-financement initial (PIA) de 4 M€/2 ans. FEM s'inscrit désormais dans le réseau des ITE et IRT et doit se doter pour 2021-2024 d'une stratégie de développement plus ambitieuse et plus structurante au niveau du marché global des EMR et en adéquation avec les priorités régionales. Un avenant à la convention avec l'Etat, doit doter FEM de 7,8 M€ de crédits PIA sur 2021-2022 pour un total de 15,8 M€ jusqu'en 2024 (2019-2024).
- IRT b<>Com : L'IRT, qui dispose désormais d'un accord de financement de l'Etat de 20 M€ supplémentaires jusque 2025, pour atteindre 80 M€ sur 2012-2025, va devoir obtenir l'accord des collectivités pour son financement pour les prochaines années. Son rôle dans la déclinaison de la feuille de route régionale du Numérique responsable de la Breizh COP, dans des programmes fédérateurs au croisement du numérique et de la Santé (HIT), ou encore pour accompagner l'émergence de nouvelles technologies en région (5G, Cyber...) seront essentiels pour pouvoir bénéficier du soutien régional. La Région poursuivra la dégressivité de son soutien en fonctionnement, au profit de l'investissement dans des projets, y compris pour l'appel à projets PME by b-Com dont le premier appel à projets a été financé en 2020.

Au-delà du soutien à EXCELCAR en synergie avec Id4Car pour accompagner l'industrie des mobilités du futur, le besoin de nouvelles plateformes d'innovation pour accélérer les transitions industrielles et la digitalisation de l'industrie pourra être examiné, notamment dans l'industrie agroalimentaire, pour accompagner l'Usine Agro du Futur en appui sur le CEA Tech, Valorial et BDI.

Enfin, dans la continuité de la dynamique Breizh Hin, des programmes structurants de R&D visant à accompagner les secteurs agricoles et agroalimentaires à s'adapter au changement climatique pourront être financés, en appui des cellules précompétitives des Pôles de Compétitivité. Ce soutien sera limité à 2021, le temps de mettre en œuvre le volet dédié à l'adaptation au changement climatique de l'Objectif Stratégique N°2 du PO FEDER/FSE 2021-2027.

---

## Les actions du programme

### → Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

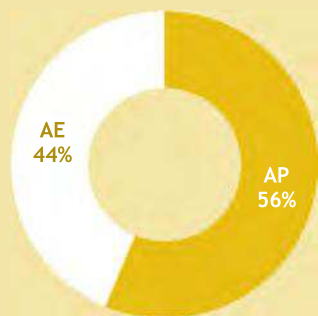
- ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
- ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

### → Accompagner les projets structurants

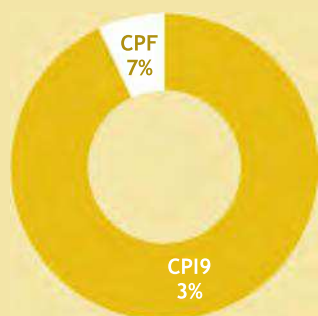
---

## Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**3 350 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**2 599 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**29 550 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**2 235 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

### \\ Raison d'être du programme

En 2020, année exceptionnelle, la Bretagne a enregistré une baisse de près de 19% du nombre de création d'entreprises au seul 2ème trimestre. Aussi, la Région confirme son engagement pour le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteur.e.s de projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises, notamment pour faire face à des situations de difficultés ou d'adaptation de leur modèle économique.

Elle s'appuie sur un ensemble cohérent d'outils d'ingénierie financière visant à constituer les maillons d'une chaîne du financement d'entreprise couvrant toutes les étapes clés, depuis la preuve du concept jusqu'à la phase de cession. Ces interventions sous forme de garanties d'emprunt, prêts d'honneur, fonds propres et quasi fonds propres visent systématiquement la recherche d'un effet levier optimal sur les financements privés.

Dans le prolongement de son action renforcée et réactive depuis mars dernier, fort des premiers constats faits durant cette première période de crise économique et afin d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur haut de bilan, la Région interviendra dans de nouveaux outils d'ingénierie financière.

### \\ 2021 en actions

→ **Réalisation d'un bilan de Pass Création pour préparer le nouveau dispositif 2022**

Compte-tenu du contexte de crise, le dispositif aura été adapté dès le printemps 2020, afin notamment de lui donner plus de souplesse et ainsi permettre de maintenir un accompagnement constant des créateurs.

En 2021, les accompagnement Pass Création (accompagnement des créateurs et repreneurs ante et post création-reprise), se poursuivent avec des groupements de partenaires pour assurer des parcours cohérents, sans rupture, et adaptés aux besoins des créateurs-repreneurs et veillant au respect du maillage territorial.

2021 sera aussi la 4ème et dernière année des marchés mis en œuvre en 2018. Il s'agira donc de préparer et lancer une nouvelle consultation du futur dispositif.

En complément de Pass Création, la Région poursuit son accompagnement des entreprises en difficulté dans l'objectif de la préservation des emplois en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils aux dirigeants, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association « 60 000 rebonds ».

→ **Un soutien au développement de l'entrepreneuriat**

La Région poursuivra, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence et sa participation financière au salon Entreprendre dans l'Ouest. Elle poursuit par ailleurs son soutien à l'entrepreneuriat des femmes ; Femmes de Bretagne et Entreprendre au féminin Bretagne, et pour la 2ème année, au projet européen AWE porté notamment par EAFB, destiné aux femmes défavorisées porteuses de projet. Le soutien à l'entrepreneuriat féminin reste une priorité, il va être décliné sur les bases des actions du PAR signé en 2019.

→ **Des outils d'ingénierie financière pour accompagner la sortie de crise**

Deux projets de fonds d'investissement présentés à la session de décembre 2020 et axés sur les défis de la reprise devraient se déployer au cours de l'année 2021 : en apportant des capitaux à des entreprises bretonnes fragilisées par la crise, ils viendront accompagner leur évolution vers un modèle économique plus performant et durable.

Conçus pour favoriser les mutations de l'économie bretonne, ces outils ont vocation à mobiliser une large typologie de souscripteurs, optimisant l'effet de levier de l'intervention régionale pour le territoire. Pour choisir les entreprises qu'ils souhaitent épauler, ces fonds seront sensibles à leur capacité à se réinventer en prêtant attention aux nouvelles attentes des consommateurs mais aussi des citoyens dans la dynamique de la Breizh Cop.

Aux côtés de ces deux initiatives, et en fonction de leur déploiement effectif, du contexte et des besoins de sortie de crise, d'autres outils pourraient être envisagés en articulation avec les autres dispositifs mis en place notamment par l'Europe, l'Etat et la Bpifrance.

Par ailleurs, la phase conclusive de l'étude préalable à la mobilisation de fonds européens dans les outils d'ingénierie financière pour la période 2021-2027 devrait s'achever au plus tard au premier trimestre 2021. Parmi les pistes pour répondre aux besoins de financement peu ou mal couverts par les outils en place, figurent la dotation complémentaire du fonds de co-investissement Breizh Up, actuellement doté d'un capital de 20 M€, mais aussi le renforcement de la société de portage immobilier Breizh Immo, deux outils régionaux qui ont su trouver leur place dans l'écosystème du financement breton et qui sont plébiscités et reconnus par l'ensemble des acteurs.

**▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques**

Parmi ses participations, Breizh Up soutient la société Algo Paint qui, après le succès de sa peinture à base d'algues, lance une peinture extérieure à base de coquilles Saint-Jacques.

**→ Une année charnière pour l'ensemble des dispositifs de prêts d'honneur dotés par la Région suite à l'évolution structurelle demandée par Bpifrance**

Bpifrance -qui a repris l'ensemble des missions de soutien à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat dévolues à la Banque des Territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2019- fait évoluer les règles d'intervention de l'ensemble des fonds de prêts d'honneur en France. A compter de 2021, la banque publique n'effectuera plus aucune dotation « directe » aux fonds existants. La règle sera désormais pour Bpifrance de coupler systématiquement son intervention à un prêt octroyé par un réseau sur la base du 50/50% en 2021 et du 30/70% en 2022. Le pourcentage d'apport a été fixé pour 2 ans, il est susceptible d'évoluer ensuite.

Cette évolution, qui se fait sans que Bpifrance ne sollicite de remboursement de sa quote-part de dotation des fonds, induit donc à niveau égal d'activité et surtout en 2020, une économie importante de la consommation des fonds de prêts d'honneur actifs en Bretagne.

Dans le cas du fonds BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission) qui accompagne plusieurs centaines de bénéficiaires chaque année, elle aurait pu engendrer une complexité nouvelle dans l'articulation des 3 prêts : celui de la plateforme (PF), de BRIT et de Bpifrance. Aussi, pour simplifier sa mise en œuvre a t'il été décidé de fixer une règle simple de fonctionnement permettant de limiter le nombre de prêts par bénéficiaire à deux, selon le montant octroyé (PF/Bpi ou BRIT/Bpi).

Du fait de cette évolution, formellement, en 2021, le nombre de prêts financés par la Région sera donc inférieur à celui des années précédentes, mais cette méthode limite la complexité et démontre la cohérence globale des acteurs publics. La seule finalité qui a du sens étant bien le nombre global de repreneurs accompagnés quelle que soit la source de financement.

Les fonds de prêts PHAR (Prêt d'honneur pour l'Amorçage Régional) et Réseau Entreprendre Bretagne auront aussi à mettre en œuvre le couplage.

Si l'enjeu pour Bpifrance est d'améliorer le pilotage de ses dotations, dans un souci d'équité entre les territoires puisque la règle est nationale, elle aura gagné son pari si elle parvient à mettre à disposition des associations concernées un outil simple et efficace de gestion des prêts couplés, leur évitant de se noyer dans la gestion administrative du dispositif. Nous y serons bien évidemment attentifs.

**Les actions du programme**

**→ Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton**

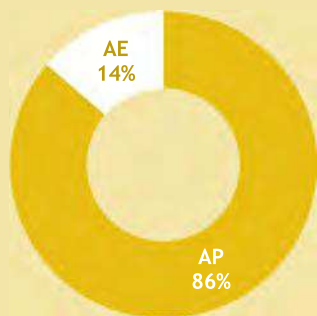
- ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
- ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

**→ Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière**

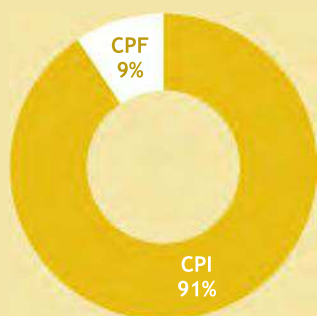
- ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
- ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
- ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

## Programme 204

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**18 710 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**2 967 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**34 815 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**3 617 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

### \\ Raison d'être du programme

Ce programme permet le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts dans le contexte de fortes mutations auxquelles elles sont confrontées et d'une économie fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire. Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie prises dès le printemps 2020, ce programme a notamment été mobilisé pour le fonds Covid Résistance Bretagne avec la Caisse des Dépôts et l'ensemble des collectivités en Bretagne et pour le fonds Rebond avec Bpifrance. Tous les secteurs d'activités contribuant à l'emploi mais aussi au maintien des services de proximité ont vocation à bénéficier de ces outils. Souvent partenariaux, ils participent à la compétitivité et à la recherche de nouveaux marchés en ciblant particulièrement la capacité à identifier les évolutions des attentes et comportements des consommateurs.

### \\ 2021 en actions

#### → Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie

Le programme Breizh Fab va non seulement se poursuivre mais également s'adapter au contexte que nous rencontrons, alors que plus de 230 entreprises ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement individuel, dont une vingtaine d'entreprises agroalimentaires.

En 2021, Breizh Fab va continuer à proposer aux entreprises différentes solutions : accompagnements individuels, rencontres prospectives, ateliers collectifs... Les adaptations mises en place en lien avec le contexte sanitaire vont être prolongées : des accompagnements individuels dédiés à l'adaptation de l'activité des entreprises ou à l'aide à la prise de décision et des webinaires, notamment dans le cadre du Comité de Développement des Industries de Bretagne. Avec, malgré le contexte, près de 250 participants à Vannes en 2020 pour sa 5ème édition, l'Open de l'industrie devrait être renouvelé en 2021.

L'appel à projets Feder « Process et numérisation dans les PME », lancé mi-juin 2020, se clôturera en 2021. En 2020, plus d'une quarantaine d'entreprises ont fait part de leurs projets d'investissements afin d'améliorer les process de leur entreprise ou leur niveau de digitalisation.

#### → Accompagnement des entreprises IAA dans une phase de transition de la future programmation européenne

Durant la crise sanitaire nos industries agroalimentaires ont répondu présentes en garantissant un processus de fabrication de qualité et un approvisionnement des denrées alimentaires pour assurer l'alimentation de chacun.

2021 sera une première année de transition avant la mise en place de la future programmation européenne FEADER en 2023. La Région poursuivra cette année son soutien à l'investissement dans les industries agro-alimentaires en accompagnant leurs entreprises dans l'amélioration de leurs performances.

Ce secteur, qui pèse 40 % de l'emploi industriel breton, est confronté à un environnement particulièrement mouvant, qui l'oblige à l'adaptation permanente. Peut-être encore plus aujourd'hui, elles ont besoin d'investir pour répondre aux attentes des consommateurs, de plus en plus sensibilisés à l'importance du bien-manger. Les industriels doivent se positionner sur de nouveaux process et de nouveaux segments (le bio, le végétal, les « sans » pesticides, antibiotiques, additifs etc, les emballages recyclables), enjeux qui sont au cœur de la démarche Breizh COP. Leurs investissements ont ainsi pour objectifs de faire évoluer leur chaîne de production pour s'adapter à ces enjeux. C'est une collaboration avec l'ensemble des acteurs des filières, des industriels et des équipementiers qui doit être opérée pour accompagner ces futures transformations.

C'est pourquoi sur 2021, d'importants crédits régionaux seront encore mobilisés en faveur des IAA, en contrepartie aux aides FEADER, alors qu'un nouvel appel à projets sera ouvert afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs performances. Déjà plus de 72 M€ de fonds publics ont été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural.

**►► Breizh COP : des aides à l'investissement pour accélérer la croissance des entreprises**

Les outils d'accompagnement du programme 204 permettent d'atteindre spécifiquement certains objectifs de la démarche Breizh COP. Les aides à l'investissement dans le secteur agro-alimentaire notamment dont on peut constater une accélération des mutations vers plus de valeur ajoutée, de sécurité alimentaire, de réduction des emballages et vers de la haute qualité nutritive et gustative en favorisant l'approvisionnement de proximité. Les actions engagées par les entreprises, soutenues par la Région, dans l'amélioration des conditions de travail, du bien-être animal et la prise en compte plus forte des enjeux environnementaux sont autant de réponses aux objectifs de la Breizh COP.

→ **Le renforcement du dispositif Pass Commerce-artisanat autour des enjeux du numérique**

L'année 2021 verra le déploiement du dispositif sur 56 EPCI, et très probablement l'entrée de 1 à 2 EPCI supplémentaires. Cette mise en œuvre sur la quasi intégralité de la Région est la preuve de la réussite de ce dispositif qui se veut, par la maille de mise en œuvre, être une réponse la plus adaptée aux enjeux des territoires. Depuis l'origine du dispositif mi-2017, près de 1300 entreprises commerciales ou artisanales ont bénéficié d'une subvention au titre du PASS COMMERCE et ARTISANAT pour des projets d'investissements situés sur plus de 400 communes bretonnes. C'est ainsi plus de 7,2 M€ de subventions qui ont ainsi été engagées sur les territoires en co-financement Région/EPCI, permettant la réalisation de près de 45 M€ d'investissements liés à l'acquisition d'équipements de production, d'investissements d'embellissement et d'attractivité, de travaux immobiliers ou de mise aux normes, ou d'investissements liés à l'intégration du numérique ou de stratégie commerciale. En 2021, suite aux impacts majeurs de la crise COVID et notamment du confinement pour ces acteurs, un renforcement majeur sera porté sur l'accompagnement aux questions du numérique, avec un axe important autour de la sensibilisation et la formation. Par ailleurs, le partenariat établi entre la Région, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, permet aux EPCI qui le souhaitent de pouvoir s'appuyer sur les chambres consulaires territoriales pour assurer la mise en œuvre opérationnelle sur leurs territoires.

**►► Breizh COP : faire vivre une Bretagne des proximités**

Le dispositif PASS COMMERCE et ARTISANAT contribue à conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales. Il participe au maintien d'une économie locale et des commerces de proximité, et contribue à ancrer la population dans les petites communes.

→ **Accompagner les entreprises du tourisme**

En 2020, la Région a accompagné 15 projets touristiques (hôtels, campings et équipements touristiques de loisirs) et mobilisé 1,2 M€. Elle poursuivra son accompagnement autour de la reprise, la modernisation, la création ou l'extension d'établissements, pour les projets qui répondent aux nouvelles attentes de la clientèle, toujours en évolution.

→ **Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographiques**

Un appel à projet permettra, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, à des entreprises bretonnes de prendre toute leur place dans le paysage audiovisuel et cinématographique et de se développer.

→ **Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international**

La conjoncture rend complexe la prospection de nouveaux marchés, or il est indispensable de continuer à penser à plus long terme et l'international est un segment potentiel de développement. Pour avoir accès aux marchés internationaux, la participation à des salons reste le mode de prospection privilégié des entreprises. Bretagne Commerce International (BCI) proposera en 2021 un programme d'une cinquantaine de salons internationaux couvrant les principaux secteurs d'activités bretons. Dans le contexte actuel de crise Covid, des alternatives au présentiel sont travaillées. En parallèle les dispositifs régionaux d'accompagnement seront maintenus.

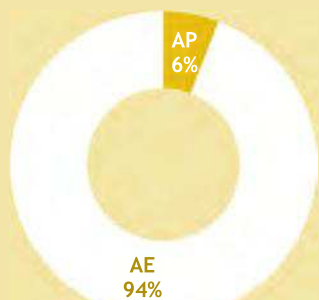
BCI continuera également à se mobiliser sur les enjeux liés au Brexit, en partenariat avec les douanes notamment, pour une bonne information des entreprises bretonnes concernées.

→ **Maintenir une dynamique collective entre les entreprises**

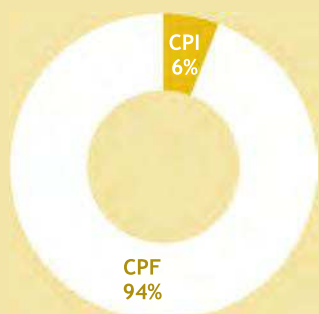
Le réseau PLATO va poursuivre son animation auprès de plus de 400 dirigeants d'entreprises bretons. Son principe qui consiste à regrouper les dirigeants de petites entreprises (2 entreprises sur 3 ont moins de 10 salariés) pour favoriser les échanges d'expériences et rompre l'isolement des dirigeants, voit sa valeur ajoutée renforcée, dans le contexte actuel. Ainsi, les dirigeants poursuivent leur mobilisation lors des séances en ligne ou des webinaires organisés. Près de 90 coachs de grandes entreprises sont également impliqués.

## Programme 205

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 415 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 621 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

### \\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est, notamment en Bretagne, un moteur important du développement économique et de l'emploi (14,3% de l'emploi breton). Elle est constituée d'un très vaste ensemble d'établissements et d'activités (sous différents statuts), répartis sur tout le territoire régional.

Pendant la crise sanitaire, si elle a été touchée comme les autres acteurs économiques, elle a su faire preuve de souplesse et d'inventivité pour répondre à certains besoins des territoires (collectifs de couturières pour fabriquer des masques par exemple). Elle a été confirmée, souvent, comme étant une réponse d'avenir à l'apparition de nouveaux besoins économiques et aux évolutions en profondeur des attentes sociales.

Cette capacité de résilience est permise par l'existence d'un écosystème qui s'est construit au fil des années et qui sécurise l'éclosion et le développement des projets de l'ESS : des têtes de réseau qui assurent l'animation de leurs structures (Chambre régionale de l'ESS, l'Union régionale des Scop, le Mouvement associatif de Bretagne), des organismes d'accompagnement des projets (pôles ESS, TAG Bzh, Coopératives d'activité et d'emploi) et des financeurs (Région, EPCI, France Active Bretagne, les Cigales etc).

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les territoires est un objectif de la Breizh COP. Les partenaires, soumis à de nouvelles obligations en matière d'égalité professionnelle, peuvent participer à cet objectif. Les associations, structures, membres du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG)*...se mobilisent partout en Bretagne en ce sens.

### \\ 2021 en actions

→ **Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires**

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 21 antennes des pôles de l'ESS et les 4 incubateurs Tag maillent désormais l'ensemble de la Bretagne pour accompagner les projets innovants en création ou en développement.

Depuis leur création en 2017, 270 entrepreneurs ont été accompagnés par les 4 Tag bretons. 89 entreprises ont été créées dans des domaines d'activité divers (commerce de proximité, service aux entreprises, santé, lien social). L'objectif en 2021 est de poursuivre cette structuration, favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les pôles, les Tag des différents territoires afin d'enclencher une montée en compétences collective. L'intégration des pôles au Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) s'effectue progressivement au sein des EPCI, permettant ainsi une sensibilisation ou, pour les plus avancés, une totale appropriation des enjeux de l'ESS.

2 – Les outils d'ingénierie financière

Au cours de ces dernières années s'est mis en place un continuum de financements pour accompagner les projets de l'économie sociale et solidaire : dispositifs régionaux, mais aussi de France Active Bretagne, de Bpifrance (Fonds pour l'Innovation Sociale – FISO), des Cigales (finance solidaire), de l'Urscop etc. En 2021, l'objectif est d'amplifier les relations entre tous ces acteurs qui se rencontrent régulièrement et collectivement depuis 2020 lors des réunions de la plateforme de financement de l'ESS (réunions tous les deux mois environ). Ces réunions sont l'occasion d'échanger entre financeurs de l'actualité, des évolutions de dispositifs et des dossiers complexes nécessitant des regards croisés voire des interventions coordonnées.

Ces actions menées en faveur du développement de l'innovation sociale sont en cohérence avec les objectifs de la Breizh COP : « Dynamiser la création d'emplois locaux



et la réponse aux besoins des habitant.e.s en soutenant l'émergence de projets d'innovation sociale ayant un modèle économique ».

→ **La mise en œuvre de la feuille de route « Vie Associative » (VA)**

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, le milieu associatif s'est fortement mobilisé et de multiples initiatives témoignent de la capacité d'innovation des associations, pourtant loin d'être épargnées par la crise.

La crise sanitaire a en outre démontré l'importance d'accompagner les petites associations dans leurs problématiques en termes de ressources humaines, de recherche de financements ou encore de numérisation. La Région, en collaboration avec les services de l'Etat et le Mouvement Associatif Breton (MAB) a engagé en 2020 un travail d'identification de ces structures de l'accompagnement par EPCI sur le territoire breton. Il a été présenté lors des assises de la Vie Associative en novembre 2020. Ce travail a vocation à se poursuivre et à être complété afin de mettre à la disposition des associations les lieux ressources pouvant leur être utiles. Le soutien régional aux emplois associatif sera orienté, comme en 2020, sur ces structures de l'accompagnement.

Un des enjeux clé de la structuration de la vie associative repose également sur la formation des bénévoles. Le Fonds de Développement pour le Vie Associative (FDVA), volet formation, constitue un outil important. Un travail d'évaluation est en cours pour optimiser son fonctionnement et répondre de façon plus satisfaisante aux attentes des bénéficiaires.

Un des enjeux de la politique régionale en 2021 est également de concourir à la mise en place de coopérations entre les associations et les collectivités territoriales. Ces coopérations naitront tout d'abord d'une bonne connaissance du tissu associatif présent sur un territoire. D'où un travail engagé en 2020 par la Région, les services de l'Etat et le MAB visant à cartographier les associations par EPCI et par secteur d'activité. Ce travail sera complété en 2021. D'ores et déjà, des crédits sont prévus pour soutenir les associations les plus en difficultés compte de la perturbation significative de leur activité induite par la pandémie de Covid-19.

.....

**▶▶ Breizh COP : permettre le bien-manger pour TOUS**

La Région et l'Etat souhaitent collaborer dans le cadre du plan national pauvreté et plus particulièrement sur la lutte contre la précarité alimentaire. L'objectif de cette action qui se déploiera en 2021 est d'aider les principales associations qui œuvrent en faveur de l'aide alimentaire en Bretagne à sécuriser leurs approvisionnements et à réaliser certains investissements. L'Association Bretonne des Entreprises de l'Agroalimentaire (ABEA) participe à ce dispositif en s'engageant sur des dons en nature des entreprises du secteur. L'objectif de ce partenariat est de garantir le bien-manger pour TOUS.

.....

→ **Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires**

La première édition à l'été 2020 des *Chiffres clés de l'égalité femmes-hommes en Bretagne* constitue un point d'appui pour évaluer les progrès de l'action publique au plus proche des territoires. La connaissance statistique sexuée systématique des fonctions, des places et des usages de chacun.e pour repérer et révéler la persistance d'inégalités sera poursuivie en 2021.

La Région a souhaité depuis deux ans, s'appuyer, pour déployer l'égalité femmes-hommes dans tous les territoires, sur des appels à manifestation d'intérêt. Face au succès de la première édition qui a permis de soutenir 8 actions expérimentales et innovantes, par leur thème ou le partenariat qu'elles ont permis, il s'agira, en 2021, de permettre à certaines d'entre elles de prendre une nouvelle dimension. La deuxième édition qui a vocation à permettre d'accompagner, en ce début de mandat municipal et intercommunal, quelques EPCI dans la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité dans leurs politiques et compétences se déploiera pleinement en 2021 et devrait permettre, comme souhaité par le CpeG, de disposer d'un point d'appui en matière d'aide à l'intégration de l'égalité fh dans les politiques publiques des collectivités en Bretagne.

En parallèle, la Région - signataire aux côtés de l'Etat, de Bpifrance et de BNP Paribas du troisième plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne (PAR) – poursuivra la mise en œuvre des trois fiches-actions sur lesquelles elle s'est engagée : « Sensibiliser et former les professionnel·le· de l'accompagnement à l'égalité fh », « Organiser un rendez-vous aide à la création en libre accès, en local, pour chacune » et « Expérimenter un statut de la créatrice, booster le parcours ».

Enfin, le soutien aux associations de défense et de promotion des droits des femmes, aux structures agissant en faveur de l'égalité professionnelle et/ou contre les violences sexistes et sexuelles sera poursuivi.

---

**Les actions du programme**

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
  - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
  - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
  - Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
-

## Programme 206

Autorisations de programme et  
d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice  
2021 une autorisation  
d'engagement de

5 825 000 €

→ Inscrire un crédit de  
paiement de fonctionnement à  
hauteur de

5 825 000 €

La ventilation des crédits par  
chapitre budgétaire figure en  
introduction du rapport

## Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

### \\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est confrontée encore plus fortement qu'hier à des mutations majeures, souvent accélérées par les conséquences de la crise du COVID. Il apparaît d'autant plus nécessaire de pouvoir accompagner ces évolutions ; autour de la digitalisation, des enjeux environnementaux, sociétaux et de la nécessaire adaptation aux choix des consommateurs finaux qui impactent fortement nombre de filières de notre économie bretonne.

Ce programme a vocation à accompagner les entreprises qui s'inscrivent dans cette dynamique, en finançant les têtes de réseaux et les 2 opérateurs majeurs que sont Bretagne Développement Innovation et Bretagne Commerce International.

### \\ 2021 en actions

#### → Accompagner les filières dans leurs mutations

Il convient d'accompagner les entreprises dans leur capacité à répondre à la fois aux à-coups de la conjoncture et aux mutations profondes en cours, pour redéployer leurs activités ou adapter leurs savoir-faire à l'émergence de nouveaux marchés, de nouvelles demandes, de nouveaux comportements des consommateurs.

BDI sera mobilisée dans ses missions d'accompagnement et d'anticipation des mutations de l'économie bretonne. Elle le fera en appui sur ses missions socles d'observation de connaissance et de promotion de l'économie et des entreprises. Elle interviendra dans le cadre des Grands Projets Structurants en parfaite cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et en particulier avec les 6 engagements prioritaires du Conseil régional. BDI sera également mobilisée pour animer la dynamique d'engagements des acteurs économiques autour des objectifs de la Breizh COP. A ce titre, BDI confortera son action dans le domaine du numérique, du bien manger, et engagera, en appui du conseil régional, une nouvelle action pour le déploiement d'une filière de l'hydrogène durable en Bretagne.

En 2021, Booster Agro, l'accélérateur régional dédié à l'agroalimentaire et porté par Bpifrance, va être lancé, afin d'accompagner entre 15 et 20 PME bretonnes. Par un accompagnement individuel sur mesure, complété par des séminaires thématiques, l'objectif de ce programme est d'améliorer la compétitivité des entreprises, et de les aider à accélérer leur développement en lien avec les mutations auxquelles l'industrie agroalimentaire est confrontée. Les PME identifiées ont un fort potentiel, il s'agit par leur inscription dans cet accélérateur de les aider à devenir les ETI de demain.

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (Abea) va poursuivre, avec le soutien de la Région, son action en faveur des PME bretonnes de la filière agroalimentaire, en les accompagnant sur des enjeux stratégiques : l'amélioration de leur performance en matière d'achats, leur responsabilité environnementale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, ceci s'inscrivant dans l'engagement du « Bien manger pour tous ».

La Région apportera son soutien à l'Observatoire économique des industries agroalimentaires de Bretagne, porté par la Chambre d'Agriculture. Ses travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles ces filières sont confrontées, et à éclairer leurs évolutions conjoncturelles.

Il est à noter également le déploiement d'une nouvelle action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, filière très fragilisée par le COVID, dans le cadre du programme Industrie du Futur porté par le Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS). Cette action permettra notamment d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur. En effet, même si la filière n'est sans doute pas suffisamment identifiée en tant que telle sur le territoire, il existe de

nombreuses compétences, notamment en électronique, réalité virtuelle, mécanique de précision ou encore matériaux composites. La structuration de la filière se poursuivra autour de Bretagne Aerospace.

→ **Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international**

Dans le but d'additionner les forces, en 2019, la Région, Bpifrance, Business France et Bretagne Commerce International ont signé un protocole d'accord dans le cadre de la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2021, ce partenariat sera déployé à travers différentes actions communes qui seront travaillées au sein du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE). Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), déployé par les EPCI en lien avec les opérateurs de l'accompagnement et qui a vocation à traiter l'ensemble des sujets liés au développement des entreprises.

La Région continuera de soutenir l'action du réseau Produit en Bretagne, qui fédère plus de 420 entreprises (dont 25 % ont moins de 10 salariés). Produit en Bretagne va poursuivre son rôle d'accompagnement des entreprises, de structuration des filières et de valorisation de la culture et du territoire breton. Par ailleurs, Produit en Bretagne va continuer à porter le projet de valorisation de la filière alimentaire et du Bien-manger en Bretagne. Ce projet, initié en 2018, a permis d'instaurer un dialogue de meilleure qualité entre les acteurs de la filière grâce au collectif établi et à la mise en place d'actions de communication diverses (portes ouvertes, site internet, colloque...).

**▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renforcer la Responsabilité Sociétale des Entreprises**

La Région souhaite inciter les entreprises à s'engager plus fortement en matière de responsabilité sociétale. Elle déploiera en 2021, à destination des PME, un parcours d'accompagnement afin de les aider à obtenir une labellisation ISO 26000. Cette labellisation attestera de la mise en place de comportements socialement responsables et respectueux de l'environnement.

→ **Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail**

Les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail continueront d'être soutenues, notamment via l'accompagnement de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). L'Aract poursuit son engagement en faveur des objectifs suivants : promouvoir la qualité de vie au travail, favoriser l'intégration durable des salariés, prévenir les risques ; ces objectifs contribuant à améliorer la performance des entreprises. L'intervention de l'Aract est structurée autour des thématiques suivantes : la santé au travail, l'égalité professionnelle, le dialogue social et l'accompagnement des changements. De plus, l'Aract devrait poursuivre le pilotage du dispositif national « Objectif reprise », mis en place en 2020 en lien avec le contexte sanitaire, afin d'accompagner les PME bretonnes à la reprise et à la poursuite de leur activité.

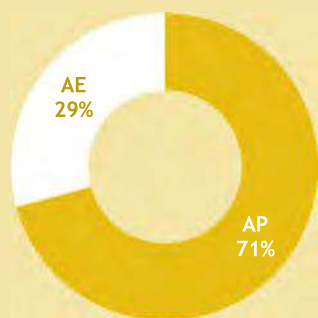
---

## Les actions du programme

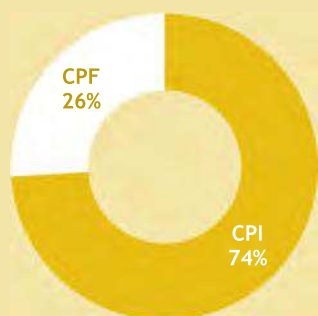
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
  - Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
  - Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
    - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
    - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
    - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail
-

## Programme 207

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

15 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

# Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

## \\ Raison d'être du programme

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, la souveraineté alimentaire est plus que jamais au cœur des enjeux stratégiques régionaux, nationaux et européens. Grâce à son organisation et à sa structuration, la Bretagne agricole et agroalimentaire a su répondre présent pendant cette crise. Cette dernière a aussi permis de mettre en exergue l'intérêt croissant pour le consommateur d'une alimentation saine et durable et de proximité. La Région s'est engagée dans une politique volontariste pour le « Bien manger pour tous » avec des actions concrètes, dans les lycées, au travers de sa politique innovation et dans sa politique agricole et agroalimentaire.

Depuis qu'elle est devenue autorité de gestion du Feader en 2015, la Bretagne a fait le choix de mettre au cœur de sa politique agricole l'accompagnement à la transition agroécologique des exploitations agricoles.

En juillet dernier, lors de la session du conseil régional les élus régionaux ont réaffirmé leur volonté de voir la Région rester un acteur majeur et incontournable de la politique agricole avec une gestion au plus près des enjeux du territoire. Les derniers arbitrages ne sont malheureusement pas à la hauteur de l'ambition que souhaite porter la Bretagne pour son agriculture.

La Région appuie sa politique agricole sur la mise en œuvre du Programme de Développement Rural Bretagne, lequel s'articule principalement autour des axes prioritaires suivants : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation JA), Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

En 2021, année de transition, la Région comme elle s'y était engagée, va poursuivre ses actions pour accompagner la nécessaire transition des exploitations agricoles afin que la Bretagne soit reconnue comme le leader européen du « Bien manger pour tous » conformément aux engagements de la Breizh COP.

## \\ 2021 en actions

### → Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur

Le renouvellement des générations est un enjeu clé pour le maintien d'une agriculture sur notre territoire. La Bretagne est confrontée au vieillissement de sa population agricole avec 50% des chefs d'exploitation qui ont plus de 50 ans et qui devraient cesser leur activité dans les dix ans à venir.

Même si la Bretagne reste l'un des territoires où l'on s'installe le plus en France, en moyenne seule une installation est assurée pour plus de trois départs. Depuis 2014, près de 3 200 jeunes agriculteurs ont bénéficié des aides à l'installation (DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs).

Le dispositif prêt d'honneur, unique en France par son ampleur, permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations. Depuis sa création, 123 agriculteur-riche-s ont pu bénéficier de ce dispositif, ce qui représente 5,3 millions € de prêts d'honneur qui ont été accordés et qui ont permis de mobiliser 81 millions d'euros de prêts bancaires associés. Au total, ce sont 229 emplois qui ont été préservés ou créés.

### → Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La Région a souhaité faire de la compétitivité dans les filières agricoles un axe majeur de sa politique d'accompagnement à l'agriculture bretonne. Ce sont désormais plus de

11 000 projets qui ont été accompagnés pour un montant de crédits publics de plus 244 M€ et près d'1,4 milliard d'euros investis dans les exploitations bretonnes.

Ce plan permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles, de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de travail, ou encore la diminution de la consommation énergétique et enfin le renforcement de l'autonomie alimentaire dans les élevages.

→ **Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque et la micro-méthanisation dans les exploitations agricoles**

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite accentuer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec une volonté de privilégier des modèles d'autoconsommation énergétique. En deux ans c'est plus de 240 projets qui ont été soutenus pour un montant de soutien régional de plus de 2,2 M d'€.

Après le lancement officiel du label Haies pour promouvoir une gestion et une valorisation durable du bocage en France, la Région poursuivra son accompagnement pour organiser son déploiement et labelliser les premiers projets bretons, tant au niveau des agriculteurs que des structures revendeuses (structures de type SCIC bocage). Enfin, la Région va reconduire son accompagnement au développement de la micro-méthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire l'empreinte climatique de la ferme bretonne, dans des conditions compatibles avec la qualité des milieux.

→ **Soutenir la compétitivité de la filière bois : déployer le programme Breizh forêt bois**

La filière bois est un secteur clé de l'économie rurale, elle contribue aux enjeux de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et de reconquête de la qualité de l'eau. Le programme Breizh Forêt Bois, de plantation et replantation forestière, a été développé depuis 2015 dans une dynamique de filière afin de redonner des perspectives d'avenir à la production de bois d'œuvre en Bretagne. Il s'inscrit de plus en plus comme une réponse forte au changement climatique par stockage de carbone. Afin d'accélérer la dynamique de plantation, la Région a retenu l'objectif de 5 millions d'arbres plantés dans les 5 prochaines années, en s'appuyant notamment sur les programmes Breizh forêt bois et Breizh bocage.

Pour y parvenir, la Région souhaite s'adosser au fonds vert qu'elle constitue, ouvert aux acteurs privés soucieux de s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique en Bretagne.

→ **Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles : de nouveaux appels à projet sur les MAEC et l'agriculture de conservation**

Les MAEC et l'aide à la Bio constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice de l'environnement. Le programme connaît un important succès ; on estime que 5 750 contrats MAEC et Bio ont été souscrits. Désormais plus de 3 000 exploitations agricoles bretonnes sont engagées en agriculture biologique. Tandis que l'année 2020 aurait dû être blanche sur ces mesures, la Région a fait le choix de maintenir son accompagnement financier afin de ne pas arrêter la dynamique en cours. Pour 2021 la Région va poursuivre son effort dans le soutien et la conduite de ces mesures.

En 2021, la Région va déployer l'expérimentation pour accompagner le développement de l'agriculture de conservation, essentielle pour la préservation de la qualité des sols et l'atténuation des émissions de GES (gaz à effet de serre).

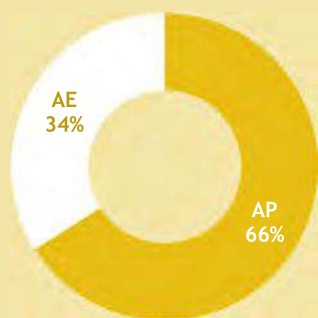
---

## Les actions du programme

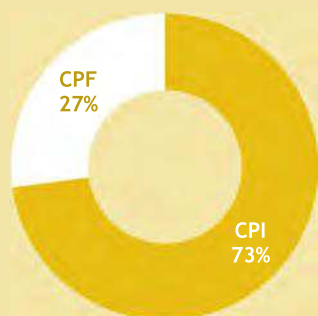
- Renouveler les générations dans l'agriculture
  - Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
  - Développer les filières de valorisation des produits agricoles
  - Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
  - Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
-

## Programme 208

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

5 051 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

2 603 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 987 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 649 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

### \\ Raison d'être du programme

La Région a validé un rapport sur la situation et les perspectives pour les filières halieutiques en octobre 2020 qui s'appuie sur les travaux de l'étude Horizon 2040 et intègre les enjeux liés à la crise sanitaire et au Brexit. Certaines pistes évoquées seront mises en œuvre rapidement pour favoriser la résilience de ces activités. Les questions de mise en œuvre effectives du Brexit feront l'objet d'une animation et d'un accompagnement auprès de la filière des produits de la mer

En 2021 la mise en œuvre de la *Stratégie Bretonne Mer et Littoral* (SBML) va également se poursuivre avec le déploiement de plusieurs opérations sur les thèmes des macro-déchets, du transport de fret à la voile ou encore des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral.

Les enjeux de contractualisation et de concertation au travers de la fin du fonds structurel actuel et de la mise en œuvre du suivant, mais aussi du contrat de plan Etat région par exemple seront majeurs. La Conférence Régionale Mer et Littoral continuera à jouer son rôle d'ensemblier des questions maritimes.

### \\ 2021 en actions

#### → La dernière année de programmation du FEAMP 2014-2020

L'enjeu de l'année 2021 sera d'achever la programmation du FEAMP actuel, en maximisant le niveau d'engagement et de paiement associé. La Région accompagne ainsi l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de la filière des produits de la mer, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement.

Les concessionnaires des ports de pêche bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements, tout comme les projets du volet territorial du FEAMP (Développement local mené par les acteurs locaux – DLAL), sélectionnés par les *groupes d'action locale pêche aquaculture* (GALPA).

#### → Une année cruciale pour la mise en œuvre du prochain FEAMP 2021-2027

En 2021 la préparation du FEAMP 2021-2027 va s'intensifier par la préparation concrète de sa mise en œuvre en Bretagne. Cela nécessitera un travail de construction des aides et de concertation avec les acteurs pour pouvoir proposer une organisation opérationnelle et efficiente le plus rapidement possible, associée à un accompagnement consistant pour le démarrage.

Il s'agira également de réaliser un travail de fonds pour compléter le champ des possibles de la Région en matière financière, afin de ne pas rester tributaire d'un outil financier unique qui pourrait être restrictif sur certains points.

L'objectif de maximisation des effets leviers sur le sectoriel sera recherché dans un objectif assumé de déploiement des transitions énergétiques et écologiques pour le secteur.

Pour le volet territorial, le DLAL reste un outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, en s'appuyant sur les richesses de l'existant en matière de pêche et d'aquaculture.

### ►►► Créer la marque bretonne des produits de la mer en faveur du Bien manger pour tous

L'étude portée par la Région, en lien avec l'association Breizhmer, sur la faisabilité d'une marque pour les produits de la mer bretons s'achèvera en 2021. Ce travail, mené dans le cadre de la démarche du Groupement interportuaire Pêche de Bretagne, aboutira à la création d'une marque bretonne qui sera portée par Breizhmer. Ce travail nécessitera un important travail de concertation auprès des professionnels de la filière mais aussi des consommateurs. L'objectif sera de mieux valoriser les produits bretons par une marque les différenciant des autres produits. Outre la qualité, les dimensions sociales et environnementales composeront les critères de cette marque.

#### → Déploiement du groupement interportuaire

Les travaux du groupement Pêche de Bretagne, animés et financés notamment par la Région se poursuivront. Face aux conséquences de la crise sanitaire, mais aussi probablement du Brexit, l'organisation du marché et la valorisation des produits seront au cœur des travaux en 2021.



Un nouvel outil de prévision des apports sera développé. Le déploiement d'une traçabilité à l'échelle bretonne sur l'ensemble de la filière, préalable à la mise en œuvre d'une marque, est également un objectif.

Par ailleurs, une réflexion sera menée sur le maillage portuaire et les relations interportuaires afin d'améliorer les synergies et éclairer la stratégie de soutien aux investissements (notamment dans le cadre du prochain FEAMP).

#### → Mise en œuvre de la Stratégie Bretonne Mer & Littoral.

La stratégie a été adoptée en 2018 et est annexée au *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires* (SRADDET). L'ensemble de ses opérations et actions viennent nourrir le projet politique régional. Parmi les actions prioritaires identifiées en 2021 de nouvelles actions sont proposées :

- La mise en œuvre du plan de lutte contre les macro-déchets sur le littoral, tel que le prévoit la fiche thématique « Déchets issus des activités maritimes et macro-déchets » du Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD) adopté en mars 2020 ;
- Le lancement d'une action en faveur de la promotion du transport de fret à voile, à la fois pour valoriser nos compétences régionales dans l'essor de cette filière à l'échelle nationale et internationale, et pour développer ce moyen de transport en Bretagne, tout en avançant sur les différentes voies de décarbonation
- Le lancement des actions prévues dans le SRADDET concernant le littoral notamment en faveur d'une gestion durable du trait de côte et de la mise en place d'une planification spatiale des territoires maritimes garantissant une gestion durable de ces espaces et une bonne prise en compte de l'interface terre-mer.

### ►►► Breizh COP : Le réseau Respect Océan et le développement d'une RSE dédiée à la mer

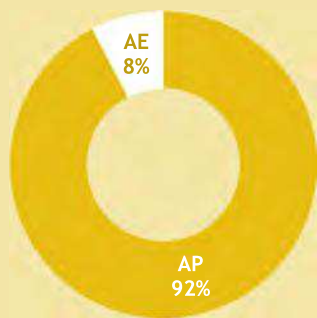
- La Région apporte un soutien structurant au réseau Respect Océan à travers une convention pluriannuelle d'objectifs. Ce réseau ambitionne de fédérer des entreprises de l'économie de la mer, afin de s'emparer collectivement des enjeux locaux et globaux et d'apporter des solutions pour être en phase avec les Objectifs du Développement Durable. Il contribue ainsi aux objectifs de la BreizhCOP en alliant transition écologique de la mer et du littoral, développement de l'économie maritime, bon état écologique des milieux marins et préservation de l'attractivité du littoral. Grâce aux moyens alloués, le réseau Respect Océan est passé en moins de deux ans de 9 à 52 membres, dont près de 40 % en Bretagne, et poursuit sa croissance.

## Les actions du programme

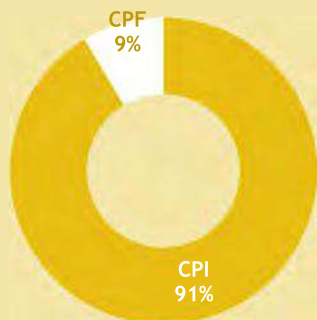
- Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne
- Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime
- Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique
- Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique

## Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

**61 026 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

**5 069 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**58 731 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**5 509 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## Développer le système portuaire

### \\ Raison d'être du programme

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

A Brest, la création de la société portuaire portera les ambitions communes des acteurs locaux et de la Région pour une gouvernance intégrée du port, alors même que la joint-venture NAVANTIA-WINDAR posera les premières pierres de son installation industrielle, pour la construction des pièces de fondations pour les éoliennes du champ offshore de Saint-Brieuc.

Dans tous les ports, la Région intensifie par ailleurs son effort pour réhabiliter des infrastructures névralgiques.

### \\ 2021 en actions

#### → Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires

La Région Bretagne est propriétaire d'un vaste patrimoine bâti situé dans les zones industrialo-portuaires. Si ce patrimoine est largement concédé, la Région reste responsable de la conservation de certains éléments de patrimoine. En 2021, outre l'exercice des missions traditionnelles du propriétaire, la Région rachètera le portage immobilier de l'EPFR dans le secteur Marion Dufresne à Saint-Malo (1,6 M€), afin de confier la gestion de ces emprises nouvellement acquises au concessionnaire dans le cadre de l'élargissement du périmètre de la concession, garant de la préservation de nos espaces portuaires industriels en zone urbaine.

#### → Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité

La structuration progressive d'une politique patrimoniale des ouvrages portuaires a d'ores et déjà permis d'objectiver les priorités des opérations de maintenance à conduire en 2021. C'est ainsi que des opérations récurrentes seront menées sur les quais en maçonnerie, la protection anticorrosion des ouvrages métalliques (Brest, Morbihan) ou les dragages d'entretien des souilles du port de commerce de Lorient dans le cadre du PGOD.

Au-delà de ces opérations généralistes, des opérations plus ciblées seront également diligentées. A Brest, le confortement de la digue sud ou la réparation du bajoyer nord-ouest permettront de sécuriser des ouvrages stratégiques pour les fonctions opérationnelles du port.

A Saint-Malo, la livraison du nouveau pont mobile et du nouveau poste de commandement marquera la fin de chantiers complexes et structurants. Les travaux de structure sur les quais Danois seront également livrés. Enfin, le quai Route du Rhum sera conforté en vue de la prochaine édition de l'emblématique course au large.

A Lorient, de nombreux chantiers, initiés en 2020, verront leur aboutissement (quai de 150m, secteur sud du quai du Pourquoi Pas, rénovation des défenses d'accostage notamment).

Les études préalables nécessaires à l'engagement de nouveaux programmes de réhabilitation seront par ailleurs poursuivies, le cas échéant avec l'assistance technique du CEREMA dans le cadre d'un programme pluriannuel d'accompagnement stratégique sur la maintenance des ouvrages maritimes et fluviaux.



→ **Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires**

La modernisation du terminal du Naye à Saint-Malo constitue l'investissement majeur de la Région dans ses ports pour les prochaines années (hors projet de développement du port de Brest). Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste en un approfondissement des accès nautiques et une remise en service d'un poste à quai pour permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation avec les demandes du marché. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la modernisation de la gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux. Le budget prévisionnel à la charge de la Région est de 92 M€ HT (études + travaux). La concertation préalable, dont l'aboutissement est prévu en décembre 2020, confortera les orientations stratégiques du projet.

A Brest, le démarrage des travaux industriels de la joint-venture NAVANTIA-WINDAR marque l'aboutissement du volet terrestre du projet. Les travaux de confortement du quai devraient démarrer début 2021, pour une échéance de livraison attendue en 2022. Les conditions de redémarrage techniques et financières de ces travaux sont encore en cours de discussion, sans préfinancement régional.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Projet de développement du port de Brest : un nouveau terminal EMR, pour développer une filière innovante et décarbonnée
- Projet de modernisation du terminal ferry de St Malo : un terminal à passager renouvelé pour une gare maritime économe en énergie et des navires branchés sur l'électricité bord à quai

L'engagement des dragages du port de pêche de Lorient Keroman et l'opération de modernisation de la zone portuaire de la gare maritime d'Audierne constitueront également des temps forts de l'année 2021.

→ **Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux**

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP

- Investissements au port de St Malo : 6 trémies aspirantes, pour une meilleure qualité de l'air
- Investissements au port de Lorient : rénovation énergétique des bâtiments et pose de panneaux photovoltaïques, pour des économies d'énergie et de la production d'EnR

Les contrats de concession sont accompagnés de nombreux flux financiers. En 2021, l'indemnité de clôture de la concession de Brest à verser avant mise en place du nouveau contrat dans le cadre de gouvernance renouvelée de la société portuaire, est évaluée à 15 M€ environ (la récupération du fonds spécial du contrat générant de son côté une recette prévisionnelle de près de 10 M€). A Concarneau, la même indemnité de clôture est évaluée à 2,1 M€.

La capitalisation de la société portuaire, initiée en 2020, fait l'objet d'une inscription prévisionnelle de 1 M€ en 2021. La Région poursuivra par ailleurs sa politique d'accompagnement financier des investissements sous maîtrise d'ouvrage des concessionnaires

En 2021, eu égard aux effets de la crise sanitaire sur certaines activités portuaires, la Région Bretagne entend travailler avec ses concessionnaires sur l'évaluation de ces impacts sur l'économie des ports à l'aune des contrats de concession. D'ores et déjà, des crédits sont prévus pour soutenir le délégataire du port de Saint Malo compte tenu de la perturbation significative de son activité induite par la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, l'engagement soutenu de la Région au travers de syndicats mixtes portuaires (3,7 M€) se traduira notamment par la poursuite de l'effort d'investissement pour le port de pêche de Lorient Keroman.

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

En 2021, la Région engagera des études d'accompagnement de la stratégie portuaire régionale.

Sur un plan environnemental, l'aménagement de la passe à poissons au port du Légué permettra à terme d'assurer la continuité écologique du cours d'eau. Les travaux sont programmés pour 2021.

**Les actions du programme**

→ **Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires**

- ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
- ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
- ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
- ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

→ **Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

- ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
- ✓ Améliorer la performance logistique des ports
- ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

## \\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
<b>P.0201</b>	P.0201-10 : Favoriser un environnement propice à l'innovation	1 500 000	5 800 000
	P.0201-21 : Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	500 000	2 000 000
	P.0201-22 : Favoriser les projets industriels innovants	7 000 000	2 500 000
	P.0201-31 : Animation et coordination du système régional d'innovation		1 890 000
<b>Total P.0201</b>		<b>9 000 000</b>	<b>12 190 000</b>
<b>P.0202</b>	P.0202-11 : Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité		2 100 000
	P.0202-12 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	9 500 000	
	P.0202-20 : Accompagner les projets structurants	1 000 000	2 400 000
<b>Total P.0202</b>		<b>10 500 000</b>	<b>4 500 000</b>
<b>P.0203</b>	P.0203-111 : Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises, dont JRCE et plan d'action femmes..		269 000
	P.0203-112 : Etudes d'intérêt général		50 000
	P.0203-121 : Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises (Hors Technopoles)		220 000
	P.0203-122 : Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)		45 000
	P.0203-123 : Aide au fonctionnement BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		-
	P.0203-124 : Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise		1 900 000
	P.0203-211 : Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques		20 000
	P.0203-212 : Participation au capital BCS (Bretagne Capital Solidaire)		-
	P.0203-213 : Participation au capital BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)		-
	P.0203-214 : Participation au capital BP (Bretagne Participations)		-
	P.0203-215 : Participation au capital Ouest-Ventures (OV1-OV2-OV3)		-
	P.0203-216 : Fonds de co-investissements Breizh up		-
	P.0203-217 : Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage		-
	P.0203-218 : PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	
	P.0203-219 : SEMAEB		
	P.0203-221 : Apports aux fonds de prêts et de garantie dédiés à la création d'entreprises (Bretagne Active)	400 000	
	P.0203-222 : Fonds Post COVID et fonds Cybersécurité		
	P.0203-223 : Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	700 000	
	P.0203-224 : Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	250 000	45 000
	P.0203-231 : FRGB (Fonds Régional de Garantie Bretagne avec bpifrance)	1 000 000	
	P.0203-232 : Garantie individuelle - Fonds de garantie Région		
P.0203-233 : Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres )		50 000	
<b>Total P.0203</b>		<b>3 350 000</b>	<b>2 599 000</b>
<b>P.0204</b>	P.0204-110 : PASS Export salon		700 000
	P.0204-120 : Pass export COMM (Ex ASCLE)		150 000
	P.0204-131 : PASS Export VIE		100 000
	P.0204-132 : PASS Export RH		100 000
	P.0204-211 : Actions collectives		800 000
	P.0204-212 : Réseau PLATO		197 000
	P.0204-213 : PBRH+		70 000
	P.0204-214 : Action en faveur de l'environnement		
	P.0204-215 : Rapprochement entre les jeunes et l'entreprise		
	P.0204-221 : PASS Conseil		120 000
	P.0204-223 : PASS Partage RH		100 000
	P.0204-224 : Aide à la Mutualisation Logistique (AML)		20 000
	P.0204-225 : PASS Investissement (avances remboursables - PASS investissement))	5 000 000	
	P.0204-226 : PASS Investissement TPE	3 200 000	
	P.0204-227 : Prise de participation minoritaire dans entreprise du territoire		
	P.0204-310 : Pass commerce artisanat	2 500 000	250 000
	P.0204-321 : Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	3 000 000	
	P.0204-322 : Ingénierie de projets et territoires en mutation		300 000
	P.0204-323 : Surveillance des entreprises aidées		10 000
	P.0204-324 : Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	5 000 000	
	P.0204-400 : RDC - Réaffectation dossiers caducs	10 000	50 000
<b>Total P.0204</b>		<b>18 710 000</b>	<b>2 967 000</b>

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
<b>P.0205</b>	P.0205-11 : Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	300 000	400 000
	P.0205-12 : Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable		25 000
	P.0205-13 : Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse		280 000
	P.0205-21 : Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS		1 490 000
	P.0205-22 : Consolider l'emploi sur les territoires		3 080 000
	P.0205-23 : Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation		680 000
	P.0205-24 : Consolider la structure financière et financer les projets	100 000	60 000
	P.0205-31 : Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives		200 000
	P.0205-41 : Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes		20 000
	P.0205-42 : Diffuser la culture de l'égalité		150 000
	P.0205-43 : Agir contre toutes les discriminations		30 000
<b>Total P.0205</b>		<b>400 000</b>	<b>6 415 000</b>
<b>P.0206</b>	P.0206-100 : Bretagne Développement Innovation		1 200 000
	P.0206-201 : Bretagne Commerce International - mission DIEB		2 990 000
	P.0206-202 : Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux		-
	P.0206-203 : Soutien à la CRMA pour l'organisation de salons internationaux pour les artisans		-
	P.0206-204 : Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)		500 000
	P.0206-301 : Soutien à la politique de Clusters		400 000
	P.0206-302 : Soutien aux acteurs des filières		400 000
	P.0206-312 : Etudes d'intérêt général		100 000
	P.0206-330 : Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail		190 000
	P.0206-400 : Promotion des politiques publiques		45 000
<b>Total P.0206</b>			<b>5 825 000</b>
<b>P.0207</b>	P.0207-110 : Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations		300 000
	P.0207-120 : Sécuriser et consolider les projets d'installation	100 000	300 000
	P.0207-130 : Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation		250 000
	P.0207-211 : Moderniser le parc bâtiment	7 600 000	
	P.0207-212 : Soutien aux investissements agri environnementaux	1 900 000	
	P.0207-213 : Aides aux organismes		1 100 000
	P.0207-220 : Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	2 000 000	200 000
	P.0207-230 : Soutenir la compétitivité de la filière bois	800 000	350 000
	P.0207-240 : Mettre en œuvre la plan pour l'avenir de la filière porcine		
	P.0207-311 : Développer l'agriculture biologique		500 000
	P.0207-312 : Soutenir les filières de production et de qualité		150 000
	P.0207-321 : Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification		350 000
	P.0207-322 : Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000
	P.0207-410 : Soutien aux programmes de recherche appliquée	200 000	1 900 000
	P.0207-420 : Soutien aux MAE	1 500 000	
	P.0207-430 : Soutien au programme Breizh Bocage	600 000	450 000
	P.0207-510 : Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	1 000 000	100 000
	P.0207-520 : Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes		
	P.0207-530 : Contrat d'autonomie et de progrès dans les exploitations des lycées agricoles		
<b>Total P.0207</b>		<b>15 900 000</b>	<b>6 550 000</b>

REGION BRETAGNE - BUDGET PRIMITIF 2021

		AP	AE
<b>P.0208</b>	P.0208-11 : Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	50 000	63 635
	P.0208-12 : Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	479 044	566 541
	P.0208-21 : Structurer l'observation de l'économie maritime	2 850	58 676
	P.0208-22 : Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée		125 000
	P.0208-23 : Développer un accompagnement technique de la filière	-	375 000
	P.0208-24 : Animation des politiques sectorielles et suivi de la politique des pêches		150 000
	P.0208-25 : Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière	6 175	355 000
	P.0208-26 : Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	3 325	66 426
	P.0208-27 : Promouvoir la formation et l'emploi maritimes	12 350	132 165
	P.0208-28 : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	698 250	60 557
	P.0208-31 : Favoriser l'installation et la transmission à la pêche	225 683	
	P.0208-32 : Moderniser et adapter la flotte de pêche	261 179	
	P.0208-33 : Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	885 062	
	P.0208-34 : Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	326 787	
	P.0208-41 : Favoriser la performance économique et environnementale de la place portuaire	1 900 295	350 000
	P.0208-42 : Animer au niveau régional les places portuaires	200 000	230 000
	P.0208-43 : Valoriser les ressources et les métiers à l'échelle de l'entreprise et des filières		70 000
<b>Total P.0208</b>		<b>5 051 000</b>	<b>2 603 000</b>
<b>P.0209</b>	P.0209-11 : Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	2 020 000	
	P.0209-12 : Entretien du patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	13 583 500	
	P.0209-13 : Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	9 150 000	
	P.0209-14 : Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	35 062 500	3 000 000
	P.0209-21 : Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession		1 583 000
	P.0209-22 : Améliorer la performance logistique des ports	100 000	350 000
	P.0209-23 : Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	860 000	30 000
	P.0209-31 : Départements - entretien du patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité		
	P.0209-32 : Départements - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires		
	P.0209-40 : Développement du Port de Brest	250 000	106 000
<b>Total P.0209</b>		<b>61 026 000</b>	<b>5 069 000</b>